



NOTE DE PRÉSENTATION COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

DU CCAS DE BAILLARGUES

1 - Le cadre général du CFU 2024

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année, dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité spécialité et équilibre.

La présente note répond à cette obligation pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Baillargues ; elle est disponible sur le site internet de la Ville de Baillargues.

Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget principal du CCAS. Elle retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025.

Le budget du CCAS est structuré en deux sections, chaque section étant elle-même scindée en dépenses et en recettes ;

- La section de fonctionnement, qui concerne la gestion des affaires courantes,
- La section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir avec des opérations d'investissement d'ampleur variable visant à améliorer ou à conserver le patrimoine communal.

Pour rappel, le budget prévisionnel global s'élevait à un montant de **1 936 345,34€** réparti en fonctionnement pour 477 200,00€ et en investissement pour 1 459 145,34€.

2 La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du CCAS.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (yapadaj), aux recettes versées par l'EHPAD pour des refacturations diverses et à la subvention de la ville.

Les recettes de fonctionnement ont représenté **479 971,99 € en 2025**.

Les dépenses de fonctionnement comprennent notamment les achats de matières et fournitures diverses, les charges de personnel, les prestations de services effectuées, les aides sociales, la maintenance des logiciels métiers et les intérêts de la ligne de trésorerie.

Les dépenses de fonctionnement ont représenté **439 088,38 € en 2025**.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Libellés	Définition	CFU 2025	Libellés	Définition	CFU 2025
011 CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	Dépenses nécessaires au fonctionnement du CCAS	136 063,37 €	13 ATTÉNUATIONS DE CHARGES	Indemnités journalières	578,92 €
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	Dépenses de personnel	277 583,43 €	70 PRODUITS DES SERVICES ET VENTES DIVERSES	yapadaj	39 030,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	Aides Sociales + logiciel	12 010,18 €	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	Subvention de la ville	440 200,00 €
66 CHARGES FINANCIÈRES	Intérêts ligne de trésorerie	4 933,75 €	75 PRODUITS DE GESTION COURANTE		163,07 €
42 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	amortissement	8 497,65 €	76 PRODUITS FINANCIERS		0,00 €
TOTAL		439 088,38 €			479 971,99 €

L'année 2025 a généré un résultat de clôture de la section de fonctionnement de **40 883,17€**

3 La section d'investissement

L'investissement regroupe :

- En recettes, les recettes financières (fonds de compensation de la TVA, fonds propres, produit de cession des biens communaux...)

Les recettes d'investissement ont représenté **1 457 624,36 € en 2025**.

- En dépenses, toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, matériels, biens immobiliers, études et travaux, remboursement du capital des emprunts.

Les dépenses d'investissement ont représenté **947,23 €** en 2025.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Libellés	Définition	CFU 2025	Libellés	Définition	CFU 2025
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Matériels informatiques	947,23 €	040. OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	amortissement	8 497, 65 €
			010 DOTATIONS, FONDS DIVERSES ET RÉSERVES	FCTVA	1 449 144,71 €
TOTAL		947,23 €			1 457 642,36 €

L'année 2025 a généré un **excédent d'investissement 1 456 695,13 €** cumulé au déficit reporté de 2024 de 1 442 556,74 €, soit un **résultat de clôture de l'exercice 2024 excédentaire de 14 138,39 €** en section d'investissement.

CONCLUSION

Pour résumé, ci-dessous le tableau reprenant l'ensemble des résultats de clôture :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat de clôture 2024	- 1 442 556,74 €	32 494,74 € -	1 410 062,00 €
Affectation	32 494,74 € -	32 494,74 €	- €
Résultat exercice 2025	1 456 695,13 €	40 883,17 €	1 497 578,30 €
Résultat de clôture 2025	14 138,39 €	40 883,17 €	55 021 ,56 €

MECANISME DE COMPENSATION

- Report de l'excédent** : L'excédent de fonctionnement est souvent reporté au budget d'investissement pour combler le déficit, ce qui permet de limiter le recours à l'emprunt ou à d'autres financements externes.
- Équilibre global** : Ainsi, même si la section d'investissement est déficitaire, le budget global peut rester équilibré grâce à l'excédent de fonctionnement.

L'excédent de fonctionnement (32 494,74 €) peut être utilisé pour réduire le déficit d'investissement, mais il ne suffit pas à le couvrir entièrement.

En fin d'exercice, on peut conclure :

- Section de fonctionnement : + 40 883,17€
- Section d'investissement : + 14 138,39€
- **Résultat de l'exercice + 55 021,56€**